



ORDRE INFIRMIER : Harcèlement moral sur infirmières !!

La Fédération CFTC Santé et Sociaux est scandalisée par les méthodes utilisées par l'Ordre Infirmier pour racketter les infirmières salariées.

Harcèlement moral !!

Pression individuelle, questionnaire inquisiteur, et surtout le comble de tout, des lettres circulaires venues de la DHOS pour appuyer l'obligation de cotiser à cet organe indépendant qu'est l'Ordre. Aujourd'hui ce sont des notes de service des directions d'établissements qui accompagnent les fiches de salaires des personnels infirmiers. L'une d'entre elles précise le caractère de l'exercice illégal de l'infirmière si elle ne cotise pas. Par ce type d'information erronée on ajoute encore de la pression à des personnels qui ont besoin d'accomplir leurs missions dans la plus grande sérénité.

Mais où va-t-on ? La CFTC n'accepte pas ce harcèlement moral effectué par les Administrations, établissements hospitaliers auprès des salariées.

...et Licenciement ?

A quand le licenciement des 430 00 infirmières salariées ?

La Fédération CFTC Santé et Sociaux soutiendra la résistance des infirmières face à ce mouvement autoritaire de l'Ordre Infirmier appuyé par des Pouvoirs Publics dont on se demande s'ils n'outrepassent pas leurs prérogatives.

On peut d'ailleurs se poser des questions sur les fonds financiers qui font actuellement vivre l'Ordre. S'agiraient-ils de fonds publics... ?

La Fédération CFTC Santé et Sociaux démarche actuellement les députés pour que ceux-ci acceptent au plus vite d'apaiser les tensions, qui ne cessent d'augmenter sur le terrain, en modifiant rapidement la Loi.

Paris, le 4 novembre 2009

Contacts presse :

Bernard Sagez : 06 81 22 85 45

Michel Rollo : 06 62 71 25 40

www.cftc-santesociaux.fr